

INNOV EVENTS

TWENTY9 SRL

Chaussée de Wavre 385B

1390 Grez-Doiceau

TVA: BE 0795.343.382

Email: info@innov4events.be

- CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES -

Définitions et champ d'application

Les conditions générales de prestation de services, ci-après dénommées « *les conditions générales* » sont applicables à toutes les commandes passées avec Twenty9 SRL, dont le siège social est sis Chaussée de Wavre 385B, 1390 Grez-Doiceau, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0795.343.382, ci-après dénommée « *le prestataire* ».

Les présentes conditions générales forment le contrat liant le prestataire et le client. Le prestataire et le client sont ci-après dénommés communément « *les parties* ». Le « *client* » est toute personne physique ou morale qui commande des biens ou des services au prestataire.

Le « *consommateur* » est le client, personne physique, qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Les présentes conditions générales sont seules applicables. En toute hypothèse, elles excluent les conditions générales ou particulières du client que le prestataire n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

Les conditions générales sont librement accessibles à tout moment sur le site web du prestataire : www.innov4events.be de sorte qu'en passant commande auprès de lui, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et confirme son acceptation aux droits et obligations y afférents.

Le prestataire se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment et sans notification préalable, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur son site web. Ces modifications s'appliqueront à toutes les commandes de service(s) passées ultérieurement.

Offre et commande

Pour passer commande, le client choisit le(s) service(s) qu'il souhaite commander et en informe le prestataire par téléphone, courrier, email ou au moyen d'un formulaire en ligne le cas échéant.

Le prestataire adresse au client un devis relatif à ces services, et demande éventuellement le paiement d'un acompte. Le devis contient une mention rappelant au client l'application des présentes conditions générales ainsi que l'existence du droit de rétractation pour les consommateurs.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur au prestataire.

Le client doit ensuite accepter et renvoyer le devis signé au prestataire, afin de confirmer sa commande.

Le prestataire se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de refuser la commande d'un client, notamment dans le cas où les données communiquées par le client s'avèrent manifestement erronées ou incomplètes ou lorsqu'il existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par le prestataire, pour quelque raison que ce soit, hormis le cas de force majeure, une somme équivalente à 30% du prix de la commande sera acquise au prestataire et facturée au client, à titre de dommages et intérêts.

Paiement

Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social du prestataire, au plus tard trente jours après la date de facturation.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit et par recommandé au siège social du prestataire, huit jours calendriers après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 10% par an, pour les particuliers. Pour les commerçants, l'intérêt de retard prévu par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales sera d'application.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant total dû avec un minimum de 150€ à titre de dommages et intérêts.

Prix

Le prix des services est indiqué en euros, toutes taxes non comprises.

Toute augmentation de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de l'exécution sera automatiquement mise à charge du client.

Délais

Sauf disposition contraire écrite expressément acceptée par le prestataire, les délais d'exécution mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée que si le retard est important et s'il lui est imputable en raison de sa faute lourde.

Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par le prestataire.

En cas de retard dépassant le délai de trente jours ouvrables, le client devra envoyer une mise en demeure par un courrier recommandé au prestataire, lequel pourra alors bénéficier de 50% du temps prescrit pour effectuer les prestations de service commandées.

Droit de rétractation

Conformément à l'article VI.47 du Code de Droit Économique, le consommateur qui commande à distance des services auprès du prestataire dispose d'un délai de 14 jours calendriers à dater du jour de la conclusion du contrat, c'est-à-dire du jour où le consommateur a reçu le récapitulatif de sa commande, notamment par email.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé au premier jour ouvrable suivant.

Le consommateur peut notifier sa volonté de renoncer à l'achat au moyen du formulaire de rétractation mis en ligne sur le site web du prestataire, au moyen du formulaire transmis avec le bon de commande ou disponible sur le site du S.P.F. Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie : economie.fgov.be, ou encore par une déclaration dénuée de toute ambiguïté exposant sa décision de se rétracter du contrat.

Le prestataire restituera le montant payé dès que possible et au plus tard dans un délai de 14 jours.

Le consommateur qui accepte expressément que le service commandé soit exécuté avant l'expiration du délai de 14 jours et reconnaît que cette exécution lui fera perdre son droit de rétractation, ne pourra plus exercer celui-ci, conformément à l'article 53 du livre VI du Code de droit économique.

De même, le consommateur ne pourra pas exercer le droit de rétractation s'il se trouve dans le cas d'une des autres exceptions visées à l'article 53 du livre VI du Code de droit économique.

Résiliation de la commande

Le client qui ne rentre pas dans les conditions pour bénéficier du droit de rétractation décrit à l'article précédent des présentes conditions et qui désire résilier sa commande en informe le prestataire. Le prestataire lui indiquera ensuite les démarches à suivre.

L'acompte éventuellement versé par le client au prestataire ne lui sera pas remboursé. Si aucun acompte n'a été payé, le prestataire sera susceptible de réclamer au client

une indemnité de résiliation équivalente à 30 % du prix des services dont la commande a été résiliée par le client.

Exécution de la commande

Les délais d'exécution indiqués par le prestataire ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne lient pas le prestataire. Un retard dans l'exécution de la commande ne pourra donc en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnité, résolution du contrat, suspension des obligations du client, ni au paiement de dommages et intérêts.

La commande n'est exécutée qu'après son complet paiement.

Réclamation

Les éventuelles réclamations relatives aux services fournis par le prestataire devront être formulées par écrit, dans un délai de 8 jours après la survenance du fait donnant lieu à réclamation. A défaut, elles ne pourront être prises en compte.

Si une réclamation s'avère fondée, le prestataire aura le choix entre remplacer ou rembourser le prix des services concernés.

Propriété intellectuelle

Les informations, logos, dessins, marques, modèles, slogans, chartes graphiques, etc., accessibles au travers du site web ou du catalogue du prestataire sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf convention contraire expresse et préalable, le client n'est pas autorisé à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les éléments présents sur le site web ou le catalogue du prestataire.

Sauf dérogation expresse, le prix convenu ne comprend donc aucune cession quelconque de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle à quelque titre que ce soit.

Garanties quant aux services prestés

Le prestataire s'engage à exécuter la prestation de services en bon père de famille.

Le client bénéficie d'une garantie de conformité des prestations fournies par rapport aux prestations initialement demandées. En cas d'anomalie détectée durant cette période, le prestataire en assurera gratuitement et dans les meilleurs délais la correction, sous réserve que les anomalies détectées aient été dûment signalées au prestataire. Sont expressément exclues de la garantie de conformité les prestations demandées à la suite d'une intervention ou d'une modification non autorisées, d'une erreur de manipulation ou d'une utilisation non conforme par le client, ou encore à la suite d'une anomalie engendrée par une intervention du client ou d'un tiers.

Le prestataire déclare que les résultats des prestations qui seraient protégés par le droit de la propriété intellectuelle constituent des créations originales. Dans le cas où il aurait fait appel à des intervenants extérieurs pour réaliser tout ou partie des

prestations, il déclare avoir obtenu tous les droits et autorisations nécessaires pour exécuter ces services.

Par conséquent, le prestataire garantit le client contre toute action, réclamation, allégation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou industrielle, ou un acte de concurrence déloyale, sur tout ou partie des services prestés.

Responsabilité

Le client reconnaît et accepte que toutes les obligations dont est débiteur le prestataire sont exclusivement de moyens et qu'il n'est responsable que de son dol et de sa faute lourde. Dans l'hypothèse où le client démontre l'existence d'une faute lourde ou dolosive dans le chef du prestataire, le préjudice dont le client peut postuler la réparation comprend uniquement le dommage matériel résultant directement de la faute imputée au prestataire à l'exclusion de tout autre dommage et ne pourra, en toute hypothèse, dépasser 75% (hors taxes) du montant effectivement payé par le client en exécution de la commande.

Le client reconnaît également que le prestataire n'est pas responsable des éventuels dommages directs ou indirects causés aux services fournis, tels que notamment le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, etc.

Le prestataire n'est de même pas responsable en cas de communication de données erronées par le client, ou en cas de commande effectuée en son nom par une tierce personne.

Internet et nouvelles technologies

Le client reconnaît les restrictions et les risques liés à l'utilisation d'internet ou de tout autre moyen par lequel le site web est actuellement ou sera à l'avenir mis à disposition. Le client reconnaît aussi les risques de stockage et de transmission d'informations par voie numérique ou électronique.

Le client accepte que le prestataire ne peut être tenu responsable pour tout dommage causé par l'utilisation du site web (ainsi que des éventuelles applications) du prestataire ou d'internet, suite aux risques précités.

Le client accepte en outre que les communications électroniques échangées et les backups réalisés par le prestataire puissent servir de preuve.

Dispositions diverses

Cas de force majeure ou cas fortuit. Le prestataire ne peut être tenu pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit.

Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les événements suivants : 1) la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique du prestataire ou de sa base de données lorsque l'un ou l'autre de ces

événements ne peut raisonnablement pas être directement imputé au prestataire et qu'il n'est pas démontré que le prestataire a omis de prendre les mesures raisonnables permettant de prévenir l'un ou l'autre de ces événements, 2) les tremblements de terre, 3) les incendies, 4) les inondations, 5) les épidémies, 6) les actes de guerre ou de terrorisme, 7) les grèves, déclarées ou non, 8) les lock-out, 9) les blocus, 10) les insurrections et émeutes, 11) un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), 12) une défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données, 13) une défaillance du réseau de télécommunications, 14) une perte de connectivité au réseau Internet ou au réseau de télécommunications dont dépend le prestataire, 15) un fait ou une décision d'un tiers lorsque cette décision affecte la bonne exécution du présent contrat ou 16) toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du prestataire.

Imprévision. Si, en raison de circonstances indépendantes de la volonté du prestataire, l'exécution de ses obligations ne peut être poursuivie ou est simplement rendue plus onéreuse ou difficile, le prestataire et le client s'engagent à négocier de bonne foi et loyalement une adaptation des conditions contractuelles dans un délai raisonnable en vue d'en restaurer l'équilibre. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, chacune des parties pourra invoquer la résiliation de la relation contractuelle les unissant sans dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Résiliation du contrat. En cas d'insolvabilité du client ou en cas de dettes impayées, même dans le cadre de contrats antérieurs entre le client et le prestataire, ce dernier est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'au remboursement intégral par le client de toute dette impayée due au prestataire.

En cas d'inexécution de ses obligations par le client, le prestataire pourra résilier le contrat aux torts exclusifs du client, sans délai ni indemnité et, le cas échéant, pourra lui réclamer par toute voie de droit le paiement de dommages et intérêts.

Illégalité. L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

Titres. Les titres utilisés dans les présentes conditions générales ne le sont qu'à des fins de référence et de commodité seulement. Ils n'affectent en rien la signification ou la portée des dispositions qu'ils désignent.

Non renonciation. L'inertie, la négligence ou le retard par une partie à exercer un droit ou un recours en vertu des présentes conditions générales ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

Droit applicable et juridiction compétente. Toute contestation relative aux services prestés par le prestataire, de même que toute contestation quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales sera soumise au droit belge et de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant Wallon.

Conditions générales de location

Twenty9 SRL mettra à la disposition du locataire (sauf cas de force majeure) le matériel défini sur le bon de commande et pour lequel, un accord a été marqué par le locataire.

Le matériel est loué aux conditions générales ci-après pour le prix indiqué sur le bon de commande.

Le locataire s'engage à fournir pour le placement et le montage du matériel un emplacement propre et facilement accessible au véhicule de transport. Si par la suite d'une erreur d'évaluation du client, l'installation ne peut avoir lieu à l'endroit prévu, la totalité de la somme stipulée sur le bon de commande n'en sera pas moins due. Si bien qu'il n'y soit pas obligé, Twenty9 SRL accepte de placer le matériel dans un autre lieu, il ne sera pas tenu pour responsable des retards pouvant intervenir.

Le signataire du bon de commande devra se trouver sur les lieux à l'arrivée du matériel ; s'il fait donner les instructions par une tierce personne et que celle-ci commet une erreur, la responsabilité de Twenty9 SRL sera entièrement dérogée. Le locataire s'il est absent, est réputé approuvé implicitement les indications données par toute personne se trouvant sur place, qu'il ait ou non mandaté pour le faire. Dans ces conditions, le travail d'installation une fois commencé ne pourra être interrompu et le locataire perd tous ses droits à un recours quelconque.

Dans tous les cas, la location et les frais seront dus, même en cas de non utilisation.

Twenty9 SRL ne pourra être tenu responsable des conséquences éventuelles pouvant découler de la non utilisation de la structure à la date indiquée : par la suite d'intempéries importantes empêchant le montage, si l'installation déjà montée avait subi des dommages qui la rende inutilisable, si au cours de la période précédent la date du présent engagement, les effets d'un sinistre ou d'une panne ne permettent plus le montage du matériel, si un accident constaté par la police fédérale ou huissier rend le montage impossible dans les délais prévus, si des barrages de routes, manifestations, grèves, guerres civiles, calamités publiques empêchent le montage dans les temps prévus.

Pour la prise en considération, toute observation devra être faite par écrit à la livraison à l'emplacement.

Dès l'instant où le matériel loué est installé et prêt à être utilisé, le locataire reconnaît le prendre sous sa garde et son entière responsabilité, même si la mise à disposition intervient avant la date indiquée sur le bon de livraison. Il en est de même en cas d'accident quelconque arrivé à un utilisateur, aucune responsabilité ne

pourra être imputée à Twenty9 SRL. Le locataire est seul responsable et doit se comporter en bon père de famille.

Twenty9 SRL met en place des moyens pour que le locataire n'abîme pas le matériel fourni. Le locataire de son côté doit respecter les règles établies pour la bonne utilisation du matériel.

Le locataire s'engage à ne pas déplacer, modifier, transporter le matériel monté et installé par Twenty9 SRL, même en cas de force majeure, excepté pluie ou tout autre problème qui pourrait dégrader le matériel.

En cas de vol, de perte, de détérioration, le matériel sera remplacé au frais du locataire par du matériel neuf sans que Twenty9 SRL ait à fournir de devis ou pratiquer de mise en demeure.

Twenty9 SRL pourra facturer au locataire les coûts liés à la remise en état du matériel ou les prestations de rangement du matériel.

Afin de permettre le démontage, le matériel loué devra être mis à disposition de Twenty9 SRL complètement débarrassé de toute installation et en parfait état de propreté et d'utilisation immédiate. Toutefois, Twenty9 SRL disposera de 3 jours francs à partir de ladite date pour effectuer le démontage sans que le locataire cesse d'être le gardien du matériel comme stipulé dans l'article plus haut. Le locataire devra être présent lors du démontage et l'enlèvement du matériel. En compagnie de Twenty9 SRL, il vérifiera l'état du matériel et constatera éventuellement les manquants, dégradations ou dégâts qui lui seront facturés. En cas d'absence du locataire, les constatations de Twenty9 SRL seront réputées exactes et acceptées par le locataire sans que ce dernier puisse élever aucune contestation.

En cas de renoncement au contrat, le locataire est tenu d'avertir Twenty9 SRL par lettre recommandée 10 jours ouvrables au moins avant la date de prestation par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi). Sinon, le locataire n'en devra pas moins la totalité des sommes stipulées sur le bon de commande. Le matériel sera tenu à sa disposition à l'entrepôt durant le temps prévu par le présent contrat.

En cas d'accident ou de sinistre quelconque, couvert ou non par l'assurance, le locataire préviendra d'urgence par téléphone Twenty9 SRL dans les 24 heures suivant l'événement, il en adressera au même moment un compte rendu complet par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, les assurances de Twenty9 SRL se réservent le droit de décliner le sinistre. En cas d'incendie, sinistre, etc le locataire laissera tout en état en attendant l'arrivée d'un représentant de Twenty9 SRL et des experts. Si le locataire désire faire lui-même procéder à une expertise, celle-ci devra avoir lieu contradictoirement avec celle pratiquée par les experts de l'assurance. En cas de sinistre, Twenty9 SRL est reconnu comme seul juge des dispositions à prendre pour le remplacement de tout ou partie du matériel, les dispositions ne peuvent avoir aucun effet sur la valeur stipulée à l'article 2. Le

non paiement total ou partie de cette valeur dégage entièrement Twenty9 SRL de sa responsabilité quelles que soient les circonstances du sinistre.